

24 juil 2015 -15:54

Appartient à Conseil des ministres du 24 juillet 2015

Analyse sur les possibilités de stockage supplémentaires d'énergie

Le Conseil des ministres a pris acte de l'analyse de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem portant sur les possibilités de stockage supplémentaires en tenant compte de la part toujours croissante des énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

A la suite de cette analyse, laquelle a fait l'objet d'un avis du secrétaire d'Etat à la mer du Nord Bart Tommelein, il sera demandé à Elia et à la DG Energie d'estimer le besoin en terme de flexibilité, y compris le stockage, sur la base de scénarii relatifs à la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020, en tenant compte du contexte européen (notamment des études de l'ENTSO-E) et ce, après consultation des Régions.

Ces estimations seront ensuite présentées au groupe de travail de coordination de la politique concernée, de manière à ce qu'une décision puisse être prise sur l'attribution de la concession pour un atoll énergétique en mer du Nord pour le 31 octobre 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be